

**DELIBERATION**

<b>Département des Hautes-Alpes</b>
<b>Arrondissement de Briançon</b>
<b>Parc naturel régional du Queyras</b>
<b>Comité syndical du 14 septembre 2021</b>
<b>Délibération n° : 2021_42</b>
<b>Date de convocation : 08 septembre 2021</b>

**Objet : Demande pour l'ouverture de la ligne de trésorerie 2021-2022**

Par la suite d'une convocation en date du 08 septembre 2021, les membres composant le Comité syndical du Parc naturel du Queyras se sont réunis à la salle des fêtes d'Arvieux, le 14 septembre 2021 à 17 heures, sous la présidence de Christian BLANC, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales (Art.L-2121.7 à L-2121.28), aux statuts du Syndicat mixte du Parc naturel régional du Queyras et au règlement intérieur des élus du Parc.

**Président** : Christian BLANC

**Secrétaire de séance** : Valérie GARCIN-EYMEOUD

**Région** : Chantal EYMÉOUD, Conseillère régionale, présente (6 voix) ; Agnès ROSSI, Conseillère régionale, présente (6 voix)

**Département** : Valérie GARCIN-EYMÉOUD, Conseillère départementale, présente (3 voix) ; Marcel CANNAT, Conseiller départemental, présent en visioconférence (3 voix)

**Communauté de communes du Guillestrois et du Queyras** : Charles LACROIX, Conseiller communautaire, excusé ; Dominique MOULIN, Président de la Communauté de communes du Guillestrois et du Queyras, présent (1 voix)

**Communes** :

- **Abriès-Ristolas** – Nicolas CRUNCHANT, Maire, présent (1 voix) ; Marie-Hélène FAROUZE, Conseillère municipale, excusée, pouvoir à Nicolas CRUNCHANT (1 voix)
- **Aiguilles** – Ernest CHARLET, Conseiller municipal, présent (1 voix) ; Sylvain DAO-LENA, Adjoint au Maire, présent (1 voix)
- **Arvieux** – Christian BLANC, Maire, présent (1 voix) ; Annie COLOMBIER, Conseillère municipale, absente
- **Ceilac** -Jeanne FAVIER-CARGEMEL, Conseillère municipale, présente (1 voix) ; Amélie FOURNIER, Conseillère municipale, présente (1 voix)
- **Château-Ville-Vieille** – Anne LABIAU, Conseillère municipale, excusée ; Nicole TERRASSE, Conseillère municipale, excusée
- **Eygliers** – Jacques ROUX, Conseiller municipal, présent (1 voix)
- **Guillestre** – Lucie FEUTRIER, Adjointe au Maire, excusée, pouvoir à Jeanne FAVIER-CARGEMEL (1 voix)
- **Molines-en-Queyras** – Gilbert BONNIN, Conseiller municipal, présent (1 voix) ; Mathieu GICQUEL, Conseiller municipal, absent
- **Saint-Véran** - Mathieu ANTOINE, Maire, présent (1 voix) ; Sébastien PINZETTA, Adjoint au Maire, présent (1 voix)
- **Vars** – Éric COLLOMBON, Conseiller municipal, présent en visioconférence (1 voix)

**Vu** :

- Le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5211-39 ;
- Le décret n° 2010-587 du 2 juin 2010 portant renouvellement du classement du Parc naturel régional du Queyras ;
- Le décret n°2018\_212 du 28 mars 2018 portant prorogation du classement du Parc naturel régional du Queyras jusqu'au 18 avril 2024 ;
- La délibération n°2021-13 du Comité syndical du 30 mars 2021 approuvant le Budget primitif 2021 ;
- La proposition de la Banque populaire Auvergne Rhône-Alpes.

**Considérant** :

- La nécessité pour le Parc de disposer d'une ligne de trésorerie permettant de faire l'avance des dépenses en attendant le versement des subventions acquises ;
- L'existence de cette ligne jusqu'en 2019 ;
- L'engagement du Parc dans l'exécution de programmes européens pour les deux prochaines années ;
- Le besoin d'ouvrir cette ligne à compter de septembre 2021 ;
- Le renouvellement du partenariat avec la Banque populaire ;
- La proposition de la Banque populaire des Alpes :
  - Pour une dotation de 1 000 000 €.
  - Date d'échéance 15/09/2022
  - Taux d'intérêt sur utilisation : Taux Moyen mensuel de l'E3M + 2,50% avec un plancher EURIBOR 3 MOIS MOYENNE égal à 0
  - Intérêts trimestriels post-comptés
  - Commission annuelle d'engagement : néant
  - Frais de mise en place : 500€ TTC.

## DELIBERATION

Envoyé en préfecture le 17/09/2021

Reçu en préfecture le 17/09/2021

Affiché le

ID : 005-250500600-20210914-2021\_42-DE

Département des Hautes-Alpes

Arrondissement de Briançon

Parc naturel régional du Queyras

Comité syndical du 14 septembre 2021

Délibération n° : 2021\_42

Date de convocation : 08 septembre 2021

Objet : **Demande pour l'ouverture de la ligne de trésorerie 2021-2022**

**Le Comité syndical, réuni le 14 septembre 2021, après en avoir délibéré et voté par, décide :**

Nombre de membres en exercice : 23

Nombre de suffrages : 37

Nombre de membres présents : 16

Nombre de membres représentés : 02

**Nombre de suffrages exprimés : 32**

Votes Contre : 00 Pour : 32

Abstentions : 00

D'approuver l'ouverture de la ligne de trésorerie auprès de la Banque Populaire des Alpes pour une dotation de 1 000 000 € pour 2021-2022 ;

D'autoriser le Président et la Directrice à signer tout document permettant le fonctionnement de cette ligne de trésorerie pendant la durée du contrat.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits  
Pour extrait conforme

Le Président  
Christian BLANC

